



81A00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL du 24 MARS 2023

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances

Rapport examiné par la 8 ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

<p>OBJET : Budget Primitif 2023 - Synthèse.</p>

<i>Pièces jointes ou annexes :</i>

<i>Document budgétaire</i>

Mes chers collègues,

Lors de notre débat d'orientation budgétaire du 17 février 2023, les actions prioritaires envisagées par l'assemblée départementale ainsi que les événements extérieurs susceptibles d'influer sur la situation financière de la collectivité vous ont été présentés.

Je sou mets à votre examen, le projet de budget 2023 qui découle de ces orientations. Le présent rapport vise à présenter de manière synthétique les principales dépenses et recettes composant le budget 2023 de la collectivité départementale afin, d'apporter un éclairage sur les actions à conduire et, de mesurer l'impact financier de ces prévisions.

Le Budget Primitif 2023 est le premier budget répondant à la norme comptable M57 en remplacement de l'instruction comptable M52. Le Département du Gers s'est conformé à cette obligation réglementaire avec une anticipation d'un an. Les budgets annexes gérés en comptabilité M4 sont réglementairement maintenus dans cette nomenclature. Compte tenu du changement de nomenclature comptable, la maquette budgétaire annexée ne pourra pas présenter, en référence et comme habituellement, le budget de l'exercice précédent.

En outre, des rapports particuliers exposent, par secteur, les crédits relevant de la compétence de chacune des commissions.

Le Budget Primitif 2023 qui vous est présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 344 millions d'euros. Comme en 2022, l'année 2023 se caractérise par des incertitudes économiques et sociales marquées par de forts aléas sur les recettes. Avec le produit des Droits de Mutation sur les Transactions Immobilières à titre Onéreux (DMTO) et maintenant la TVA en remplacement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), les ressources des Départements sont basées sur des flux économiques confirmant la forte sensibilité des finances départementales à la conjoncture économique; ce qui présente un facteur de risque élevé en cas de crise majeure.

Après une amélioration de la situation financière du Département en 2021 sous l'effet notamment de la progression favorable des recettes immobilières, l'épargne brute devrait enregistrer une baisse en 2022 et 2023, conséquence de la diminution des recettes de fonctionnement et de la progression soutenue des dépenses de fonctionnement. Les capacités d'épargne de la collectivité permettent néanmoins d'absorber l'augmentation importante des dépenses de fonctionnement notamment au titre des solidarités sociales, des dépenses de personnel, des dépenses d'énergie tout en portant un programme d'investissement ambitieux de 37,5 millions d'euros sur l'année 2023.

L'année 2023 est donc marquée par la poursuite de la contribution du Département au plan de relance pour redresser l'économie locale et investir pour l'avenir.

Les investissements 2023 en Crédits de Paiement restent soutenus, soit 37,5M€ (hors dette) comparativement au réalisé 2022 qui avoisine les 36,3M€. A titre de comparaison, on rappellera les niveaux d'investissement 2020 et 2021 qui s'établissaient respectivement à 27,8M€ et 32,3M€, tous budgets confondus.

Le département propose également de maintenir son stock de dette à son niveau de 2022 en inscrivant un emprunt d'équilibre 2023 équivalent au remboursement en capital de la dette, soit 15,2M€.

Le Département poursuit son rôle de chef de file en matière de solidarité en apportant son soutien indéfectible aux publics fragiles. Ainsi, le budget 2023 de l'action sociale avoisinera les 146,8 millions d'euros.

Malgré les contraintes budgétaires, la collectivité est guidée par son souci de l'action publique au travers de la mise en œuvre d'ambitions notables. Comme cela a été indiqué lors des orientations budgétaires, le Département veut donner un élan aux politiques territoriales et au développement durable par le soutien des enjeux autour des énergies renouvelables, de l'eau, de l'alimentation et de l'agriculture. Le Département poursuit son adaptation aux changements climatiques et géopolitiques en confirmant ses actions dans les transitions écologiques et énergétiques. La rénovation énergétique et thermique du patrimoine bâti est donc une priorité de notre collectivité en lien avec les principaux partenaires. La question énergétique est aussi investie par le Département par sa participation au capital de la Société d'Economie Mixte dans le domaine des énergies renouvelables (SEM Enr) qui verra le jour dans le courant de l'année 2023 en partenariat avec le syndicat d'énergie. Cet engagement traduit la volonté de la collectivité d'accompagner le territoire gersois dans la transition énergétique.

Le développement de la participation citoyenne et de l'ingénierie associative sont également des marqueurs forts de l'action départementale en 2023. Le Département conforte également sa politique en faveur d'une alimentation de qualité dans les restaurants scolaires de ses collèges. Il poursuit aussi son plan de développement des centres de santé au bénéfice des Gersois.

La préparation budgétaire 2023 va dans le sens d'une recherche constante d'efficacité et d'optimisation budgétaire, pour maintenir la santé financière de la collectivité par des mesures d'encadrement de la dépense de fonctionnement.

1. La présentation du contexte du Budget Primitif 2023 :

Cette année 2023 commence dans un environnement économique fortement conditionné par les effets de la crise économique.

Dans ce contexte, la prudence est de rigueur au niveau des évaluations de

ressources et de la maîtrise des dépenses.

Les principales mesures inscrites en loi de finances 2023 intéressant les Départements ont été décrites dans le rapport relatif aux orientations budgétaires.

2. La présentation des crédits par nature :

2.1 Les dépenses :

DEPENSES, (mouvement réels) en €	BP 2022	BP 2023	Évolution BP2023/ BP2022	
FONCTIONNEMENT	262 958 193	272 065 864	9 107 671	+3,5%
INVESTISSEMENT	75 941 807	71 934 136	-4 007 671	-5,3%
TOTAL DEPENSES	338 900 000	344 000 000	5 100 000	+1,5%

(1) Taux d'évolution en fonctionnement, sans retraitement de la mise en réserve des DMTO, soit 6M€ au BP de 2022

2.1.1. Les dépenses de fonctionnement :

Comme les années passées, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est un objectif prioritaire pour le Département du Gers. Malgré cela, ces dépenses progressent inévitablement pour faire face aux crises et venir en appui aux publics en difficulté.

Cette croissance globale des crédits de la section de fonctionnement intègre d'une part, la progression incompressible des dépenses d'action sociale dont le volume 2023 s'établit à 146,8M€ et d'autre part, l'augmentation des dépenses de personnel notamment au titre du glissement vieillesse technicité, de mesures nationales et du recrutement notamment dans le secteur de la santé (soit une enveloppe avoisinant les 70,9 M€¹). Ainsi, les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont portées au budget primitif à environ 272,066M€.

La progression de ces postes de dépenses rigides ou exogènes, comme notamment les dépenses de personnel et les dépenses sociales (représentant 80% des dépenses de fonctionnement), dont la maîtrise est par nature difficile, restreignent les marges de manœuvre du Département.

La section de fonctionnement, au-delà des charges courantes liées à l'exercice de l'activité des services départementaux (frais de personnel, de logistique, acquisition de fournitures...), permet de remplir les politiques publiques qui incombent à la collectivité départementale au travers de l'action sociale (Allocations Sociales : APA, RSA, PCH, prise en charge de frais d'hébergement des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants...), de l'entretien des routes, des contributions versées pour le fonctionnement des collèges gersois et du Service d'Incendie et de Secours Départemental, pour

¹ Hors paie des assistants familiaux inscrite dans le budget de l'action sociale. Ces dépenses de personnel intègrent les dépenses de masse salariale (hors assistants familiaux) ainsi que toutes les autres dépenses de personnel (frais de déplacement, de formation, d'action sociale, ...).

l'essentiel. Le SDIS bénéficiera d'une dotation en fonctionnement en progression de +3% par rapport à celle attribuée en 2022, soit +267 500€. La contribution 2023 s'établira ainsi à 9 185 500€ conformément à la convention triennale 2022-2024 signée le 9 novembre 2021 prévoyant une progression de +3% par an sur la période.

- En matière d'action sociale :

Le budget 2023 de l'action sociale s'élève à 146,8M€.

En 2023, 94,7% des dépenses sociales sont constituées d'une part, des trois Allocations Individuelles de solidarité (APA, PCH et RSA) avoisinant les 71,4M€ (soit une part de 48,6%) et d'autre part, des frais d'hébergement et d'accueil dans les domaines de l'enfance, de la vieillesse et du handicap, soit 67,6M€ représentant une proportion de 46% (accueil en établissement et par les assistants familiaux).

Les principales dépenses composant l'action sociale départementale sont: la protection de l'enfance (38,8M€), le soutien à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes (79,6M€) ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'insertion (28,2M€).

Au sein de ces dépenses sociales, les accords du Ségur de la santé lancés en 2020 par le Gouvernement pour réformer le système de santé conduisent notamment à la revalorisation salariale des métiers de l'accompagnement social et du médico-social; ces mesures impactent fortement le budget du Département car l'organisme financeur (la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie- CNSA) ne prend en charge qu'une partie du financement de ces mesures. L'impact net pour 2023 est estimé à 3,6 millions d'euros (déduction faite des concours financiers de la CNSA).

L'année 2023 verra également la présentation du schéma des solidarités qui portera l'expression des ambitions du Conseil Départemental du Gers en matière de politiques sociales. Ce schéma vise notamment une meilleure visibilité de l'action sociale, une action cohérente et adaptée par une réévaluation et une mise en cohérence, en lien avec les partenaires, de l'action du département pour proposer un service au plus près des besoins des Gersoises et des Gersois. Ce schéma qui s'appuie sur un diagnostic de la situation actuelle traduira les engagements de l'action sociale jusqu'en 2026. Ce schéma est soumis au vote de l'assemblée départementale au cours de cette même séance.

- En matière de dépenses de personnel :

Après une période de relative stabilité de 2016 à 2019 avec des évolutions oscillant entre 0,1% et 1%, la masse salariale enregistre à partir de 2020 des évolutions plus importantes: +3,5% au compte administratif 2020, +3,2% en 2021 et +7,4% au compte administratif prévisionnel de 2022 sous l'effet notamment des besoins en personnel découlant du secteur de la santé.

La masse salariale totale avoisine les **80,9M€** en 2023, dont 12,6 M€ au titre de la paie des assistants familiaux.

2.1.2. Les dépenses d'investissement :

L'investissement, hors dette et résultats, avoisine les 37,5M€ en crédits de paiement. Le compte administratif prévisionnel de 2022 devrait s'établir à 36,3 M€. Cette poursuite de la progression du niveau d'investissement se fait sans augmentation du stock de dette qui est ainsi porté à 121,923M€ au 31/12/2023.

Le niveau des dépenses d'investissement 2023 traduit la volonté de s'inscrire dans la poursuite de la dynamique du Plan de Relance autour notamment des transitions énergétiques, de la cohésion territoriale, du numérique, tout en poursuivant à leur niveau antérieur les investissements traditionnels liés aux compétences départementales et politiques publiques en découlant.

Au titre des Autorisations de Programme (AP) qui sont la traduction des engagements pluriannuels d'investissement de la collectivité, l'ajustement proposé dans le cadre du budget 2023 devrait avoisiner +50,998M€ (AP nouvelles et ajustement des AP antérieures compris). Cet ajustement comprend notamment 41,277M€ au titre de la direction des déplacements et des infrastructures.

Ainsi, le stock des Autorisations de Programme en cours sera porté à 159,461 millions d'euros (cf tableau des AP présenté en annexe). Sur ce stock, 96,974M€ concernent la direction des déplacements et des infrastructures.

Le vote du budget s'effectue par chapitre budgétaire exprimant une nature de dépense. Le tableau suivant présente les dépenses réelles par chapitre, tous budgets confondus :

Chapitres en €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Évolution BP2023/ BP2022	
002	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	315 393	537 250	+221 857	+70,3%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (1)	18 197 905	20 694 440	+2 496 535	+13,7%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (hors dépenses de personnel au titre du RSA et de l'APA) (4)	72 034 242	78 351 029	+6 316 787	+8,8%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (reversement impôts, prélèvement au titre des DMTO...)	5 562 592	5 999 721	+437 129	+7,9%
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.) y compris dépenses de personnel (2) (4)	33 278 704	36 040 870	+2 762 166	+8,3%
017	RSA y compris dépenses de personnel (3) (4)	28 973 366	28 126 448	- 846 918	-2,9%
022	DEPENSES IMPREVUES (5)	1 400 000		- 1 400 000	-100,0%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (6)	94 943 652	99 370 105	+4 426 453	+4,7%
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	235 993	236 717	+724	+0,3%
66	CHARGES FINANCIERES	1 470 100	1 950 050	+479 950	+32,6%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES/SPECIFIQUES (annulation de titres,...) (7)	6 267 842	120 512	- 6 147 330	-98,1%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (8)	278 404	638 722	+360 318	+129,4%
	FONCTIONNEMENT	262 958 193	272 065 864	+9 107 671	+3,5%

Les charges de fonctionnement absorbent 79% des dépenses totales, dont principalement les dépenses d'action sociale, salariales, de participation au fonctionnement des SDIS et au fonctionnement des collèges ainsi que celles d'entretien courant des routes départementales.

(1) **Sur le chapitre 011 « charges à caractère général »** sont inscrites les dépenses de fonctionnement et d'équipement courant, y compris celles nécessaires à la réalisation des missions relevant des compétences du département pour un montant de 20,694M€.

(2) **Le chapitre 016 « Allocation Personnalisée d'Autonomie »** qui retrace les dépenses relatives à l'APA, s'établit, au total, à 36,041M€. Les dépenses inscrites sur ce chapitre regroupent les allocations à verser aux bénéficiaires de l'APA, ainsi que les dépenses de personnel (masse salariale des personnels affectés à cette mission, formation, déplacements et missions). Les allocations seules avoisinent les 34,202M€ (contre 31,594 M€ au compte administratif 2022).

(3) **Sur le chapitre 017 « Revenu de Solidarité Active »** sont inscrits 28,126M€. Les dépenses positionnées sur ce chapitre regroupent les allocations à verser aux bénéficiaires du RSA, les dépenses liées à la réalisation du plan départemental d'insertion ainsi que les dépenses de personnel (masse salariale des personnels affectés à cette mission, formation, déplacements et missions). Les allocations versées représentent une somme de 25,316M€ (contre 24,736M€ au compte administratif 2022).

(4) **L'enveloppe 2023 affectée à la masse salariale inscrite sur les chapitres 012, 016 et 017 s'établit à 80,9M€** dont 12,6M€ au titre de la paie des assistants familiaux. La masse salariale déduction faite de la paie des assistants familiaux, soit 68,3M€ (dépenses inscrites sur les chapitres 012, 016 et 017)² progresse de +4,4% par rapport au compte administratif de 2022 qui s'établissait à 65,5M€ ; cette progression permettra notamment la mise en place de mesures nationales, la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité ainsi que les recrutements envisagés.

(5) **Les dépenses imprévues ne sont plus gérées en crédits de paiement dans le cadre de la nouvelle instruction comptable M57.**

(6) **Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »,** doté de 99,37M€, comprend, pour l'essentiel, les interventions du département en direction de tiers (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement, contributions obligatoires, participations, subventions de fonctionnement versées...). Ce poste de dépenses intègre notamment les dépenses sociales au titre des frais de séjour et d'hébergement (54,095M€) et de la prestation de compensation du handicap (11,893M€).

(7) La nouvelle nomenclature M57 réduit l'utilisation du **chapitre 67** nouvellement libellé « **charges spécifiques** » aux seules opérations comptables suivantes : titres annulés sur exercices antérieurs, valeurs comptables des immobilisations cédées, neutralisations comptables.

(8) **Le chapitre 68** prévoit l'inscription d'une dotation de 0,639M€ au titre de la politique de provisionnement de la collectivité détaillée en fin de rapport.

² Dépenses inscrites sur les articles 621, 64, 631, 633 des chapitres 012, 016 et 017

Chapitres en €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Évolution BP2023/ BP2022	
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	16 019 572	18 536 688	2 517 116	+15,7%
020	DEPENSES IMPREVUES	1 100 000		-1 100 000	-100,0%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	988 184		-988 184	-100,0%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 561 000		-2 561 000	-100,0%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (1)	15 016 500	15 233 000	+216 500	+1,4%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES -SAUF 204- (études...)	2 691 195	2 710 252	+19 057	+0,7%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	12 454 627	9 789 534	-2 665 093	-21,4%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (acquisitions...)	7 420 153	4 518 240	-2 901 913	-39,1%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (travaux en cours...)	17 235 707	20 194 589	+2 958 881	+17,2%
26	PARTICIPATIONS CREANCES RATTACHEES	1 000	781 191	+780 191	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (prêts...)	453 868	170 642	-283 226	-62,4%
	INVESTISSEMENT	75 941 807	71 934 136	-4 007 671	-5,3%
	DEPENSES TOTALES en mouvements réels, tous budgets confondus, en euros	338 900 000	344 000 000	+5 100 000	+1,5%

Les dépenses d'investissement sont constituées, pour l'essentiel, de dépenses d'équipement direct (immobilisations), de subventions versées à des tiers (chapitre 204) et du remboursement du capital de la dette (chapitre 16).

Au budget primitif de 2023, les crédits de paiement affectés à l'investissement s'établissent à 71,934M€. L'investissement, hors dette et résultats, s'élève à 37,5M€ (chapitres 16, 001 et provision pour équilibre des budgets annexes exclus).

-Le chapitre 020 de dépenses imprévues n'est plus géré en crédits de paiement ; l'instruction comptable prévoyant la possibilité de voter des autorisations de programme.

- Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » a été doté de 988 184€ en 2022. Cette écriture à titre exceptionnel n'est pas reconduite en 2023.

En effet, dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023, il convenait au regard de la réglementation de solder le compte 1069 « reprise 2004 sur les excédents capitalisés ».

-le chapitre 13 subventions d'investissement a été dotée à titre exceptionnel en 2022 en dépense et en recette de 2,561M€ dans le cadre d'opérations de réimputations comptables entre des articles relevant de subventions amortissables et ceux découlant de subventions non amortissables. Des opérations similaires ne sont pas prévues au budget de 2023.

- Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées », doté de 9,789M€ retrace les subventions d'équipement allouées par le département à des tiers (communes et intercommunalités, État,...). La collectivité départementale consacre, en 2023, 26,10% de cette dotation d'équipement de 37,5M€ à des subventions versées à des tiers.

- Les chapitres 20 (hors 204), 21 et 23 correspondent respectivement aux immobilisations incorporelles (frais d'études, ...), corporelles (acquisitions..) et en cours (travaux...).

- Le chapitre 16 « emprunt et dettes assimilées », doté de 15,23M€ (15,016M€ au BP 2022), correspond au remboursement du capital de la dette. Le remboursement en capital de la dette représente 4,4% du budget total.

2.2 Les recettes :

RECETTES, (mouvements réels) en €	BP 2022	BP 2023	Évolution BP2023/ BP2022	
FONCTIONNEMENT	291 971 080	298 727 080	6 756 000	+2,3%
INVESTISSEMENT	46 928 920	45 272 920	-1 656 000	-3,5%
TOTAL RECETTES	338 900 000	344 000 000	5 100 000	+1,5%

Il convient de noter que le Budget Primitif 2023 prend en compte, par anticipation sur le vote du compte administratif 2022, les résultats de la gestion précédente. Les résultats reportés de l'exercice 2022 figurent sur les comptes 1068, 001 et 002.

Pour permettre le financement du programme d'investissement 2023, le recours à l'emprunt prévisionnel est arrêté à 15,2M€ en 2023 contre 15 M€ en 2022. L'annuité de la dette 2023 s'élève à 17,183 M€ dont 15,233 M€ au titre du remboursement du capital et 1,950 M€ d'intérêts de la dette. L'écart entre la mobilisation d'un nouvel emprunt (15,200 M€) et le remboursement en capital de la dette (15,233 M€) conduira ainsi à un stock de dette de 121,923M€ au 31/12/2023.

Les prévisions de recettes proposées au budget primitif sont présentées dans le tableau suivant. Elles sont en diminution de -1,6% par rapport au compte administratif prévisionnel de 2022 (en progression de +1,5% si on les compare au BP de 2022).

DETAIL DES RECETTES PAR NATURE (tous budgets)

En € (mouvements réels)			CA	BP	Evolution	
			2022	2023	BP2023/CA2022	
Investissement	Dotations	FCTVA	3 879 783	4 204 800	+325 017	+8,4%
		DSID part projet	523 989	1 334 856	+810 867	+154,7%
		DDEC	1 252 923	1 252 923	0	
	TOTAL Dotations		5 656 695	6 792 579	+1 135 884	+20,1%
	TOTAL Autres recettes d'investissement		5 534 078	4 206 402	-1 327 676	-24,0%
	Sous-total (hors résultats reportés, Emprunt & CLTR)		11 190 773	10 998 981	-191 792	-1,7%
	Résultats reportés	1068	16 019 572	18 536 688	+2 517 116	+15,7%
		001	388 472	537 251	+148 779	+38,3%
	Emprunt	Emprunts nouveaux	15 000 000	15 200 000	+200 000	+1,3%
	Total Résultat reporté & Emprunt		31 408 044	34 273 939	+2 865 895	+9,1%
TOTAL Investissement			42 598 817	45 272 920	+2 674 103	+6,3%
Fonctionnement	Dotations	FCTVA	174 272	150 000	-24 272	-13,9%
		DGD	1 701 076	1 701 076	0	
		DGF	44 578 641	44 492 362	-86 279	-0,2%
		DGF (permanents syndicaux)	50 747	50 000	-747	-1,5%
	Fonds de soutien et fraction supplémentaire de TVA	Fonds soutien et fonds d'urgence (Etat et CNSA) et fraction TVA	1 535 906	1 513 000	-22 906	-1,5%
	TOTAL Dotations & Fonds de soutien		48 040 642	47 906 438	-134 204	-0,3%
	Compensations Transferts de compétences Loi 2004	TSCA - Article 52	14 807 481	15 150 000	+342 519	+2,3%
		TSCA - Article 53 SDIS	4 874 398	4 881 000	+6 602	+0,1%
		TICPE (complément)	3 082 001	3 110 000	+27 999	+0,9%
	Compensations Autres transferts de compétences	CNSA (Financement APA PCH MDPH)	18 071 378	21 918 297	+3 846 919	+21,3%
		TICPE (Financement généralisation RMI RSA)	9 394 464	9 395 000	+536	+0,0%
		FMDI (Financement allocations RMI RSA)	1 177 416	1 180 000	+2 584	+0,2%
	TOTAL Compensations transferts de compétences		51 407 138	55 634 297	+4 227 159	+8,2%
	Fraction TVA compensatoire de la TFPB		58 496 833	61 480 000	+2 983 167	+5,1%
	Fraction TVA compensatoire de la CVAE (à/c 2023)			7 620 000	+7 620 000	-
	Ressources liées à la réforme fiscale de 2011	CVAE – Département	6 726 030		-6 726 030	-100,0%
		CVAE - Fonds de péréquation	416 194		-416 194	-100,0%
		TSCA - Article 77	21 510 240	21 660 000	+149 760	+0,7%
		DMTO - Part Etat - 0,2%	1 636 859	1 238 000	-398 859	-24,4%
		IFER (1)	807 908	826 000	+18 092	+2,2%
FNGIR (2)		5 778 954	5 778 954	0		
DCRTP (3)		6 670 108	6 670 108	0		
TOTAL Ressources liées à la réforme fiscale de 2011		43 546 293	36 173 062	-7 373 231	-16,9%	

		CA	BP	Evolution		
En € (mouvements réels)		2022	2023	BP2023/CA2022		
Fonctionnement (suite)	Financement AIS - LFI 2014	Frais de gestion TFPB	6 747 858	6 153 769	-594 089	-8,8%
		DMTO - Relèvement du taux - 0,7%	5 728 997	4 332 000	-1 396 997	-24,4%
	TOTAL Financement AIS - LFI 2014		12 476 855	10 485 769	-1 991 086	-16,0%
	Fonds National de péréquation des DMTO - LFI 2020		14 534 869	14 040 893	-493 976	-3,4%
	TOTAL Compensations liées à la fiscalité directe	Exonération 4 taxes + CVAE	2 587 090	2 550 000	-37 090	-1,4%
	Ressources liées à la fiscalité indirecte	Taxe d'aménagement	1 152 106	1 000 000	-152 106	-13,2%
		Taxe sur l'électricité	3 717 522	2 840 000	-877 522	-23,6%
		Autre taxe	2 962	5 500	+2 538	+85,7%
		DMTO - 3,6%	29 463 390	22 280 000	-7 183 390	-24,4%
		DMTO - Taxe additionnelle	213 030	150 000	-63 030	-29,6%
		Compensation perte taxe additionnelle	5 479	5 000	-479	-8,7%
	TOTAL Ressources liées à la fiscalité indirecte		34 554 489	26 280 500	-8 273 989	-23,9%
	TOTAL Autres recettes de fonctionnement		11 791 782	11 335 390	-456 392	-3,9%
	Sous-total (hors provisions et résultats reportés)		277 435 991	273 506 349	-3 929 642	-1,4%
	Provisions	Reprises sur provisions	498 262	289 713	-208 549	-41,9%
	Reprise réserve – surplus DMTO			1 500 000	+1 500 000	
Résultats reportés	002	25 855 056	18 926 426	-6 928 629	-26,8%	
Subventions d'équilibre du Budget Principal (recettes sur les budgets annexes en contrepartie d'une dépense sur le budget principal)		2 634 247	3 600 542	+966 295	+36,7%	
Subvention au Pôle Thermal		449 546	904 050	+454 504	+101,1%	
TOTAL Fonctionnement		306 873 102	298 727 080	-8 146 022	-2,7%	
TOTAL GENERAL		349 471 919	344 000 000	-5 471 919	-1,6%	

(1) IFER : Imposition forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

(2) FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

(3) DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

Total DMTO : 37 042 276€ au CA 2022 et 28 000 000€ au BP 2023 soit -9 042 276€ (-24,4%)

3. La présentation des crédits par fonction :

Avec 178,4 M€, l'action sociale et la santé (*fonction 4, y compris les dépenses de personnel*) représente 51,9% du budget total.

Fonctions en €		Dépenses	Recettes
0	SERVICES GENERAUX	30 943 879	250 021 253
1	SECURITE	9 235 552	72 885
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	13 527 859	1 258 700
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	8 188 906	153 546
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	176 254 525	40 641 880
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 409 579	154 000
6	ACTION ECONOMIQUE	5 688 159	1 510 340
7	ENVIRONNEMENT	5 113 083	3 066 460
8	TRANSPORTS	20 404 944	309 743
Budget du Pôle Thermal et de l'autodrome de Nogaro gérés en M4 (pas de fonction)		1 299 378	1 538 273
TOTAL Section Fonctionnement		272 065 864	298 727 080
0	SERVICES GENERAUX	37 228 281	36 716 089
1	SECURITE	202 000	0
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	4 266 890	2 505 275
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 818 481	20 000
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	2 145 370	478 664
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	3 626 285	
6	ACTION ECONOMIQUE	578 872	249 233
7	ENVIRONNEMENT	3 498 474	2 929 092
8	TRANSPORTS	17 943 651	1 987 630
Budget du Pôle Thermal et de l'autodrome de Nogaro gérés en M4 (pas de fonction)		625 832	386 937
TOTAL Section Investissement		71 934 136	45 272 920
<u>DEPENSES TOTALES</u> en mouvements réels, tous budgets confondus, en euros		344 000 000	344 000 000

4. La présentation des crédits par budget:

Les résultats prévisionnels de la clôture comptable 2022 sont inscrits, par anticipation sur le vote du compte administratif, dès le budget primitif, sur chacun des budgets. L'affectation de ces résultats sera définitivement validée après le vote du compte administratif, telle que le prévoit la réglementation.

Au terme de la gestion 2022, les résultats se présentent par budget ainsi qu'il suit :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		INVEST.
		Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001	Besoin de financement (Art 1068)
01	BUDGET PRINCIPAL		18 859 009,13	16 917 755,85		16 917 755,85
47	SATESE	82 564,4			82 564,4	
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES			1 438 246,44		1 438 246,44
51	POLE THERMAL	343 789,21			343 789,21	
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	110 896,85			110 896,85	
57	AUTODROME NOGARO		67 417,21	17 438,45		17 438,45
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE			163 247,67		163 247,67
	TOTAL :	537 250,46	18 926 426,34	18 536 688,41	537 250,46	18 536 688,41

Les résultats excédentaires de fonctionnement de l'exercice 2022, d'un montant global de 37 463 114,75 €, sont affectés, de façon anticipée, à la couverture des déficits d'investissement pour un montant de 18 536 688,41 € et à la section de fonctionnement pour le solde (18 926 426,34 €) tel que cela est exposé dans le tableau suivant.

Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement				
37 463 114,75 €				
	Fonctionnement (compte 002 R)	Investissement (compte 1068)	Total	
01	BUDGET PRINCIPAL	18 859 009,13	16 917 755,85	35 776 764,98
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	0,00	1 438 246,44	1 438 246,44
57	AUTODROME NOGARO	67 417,21	17 438,45	84 855,66
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	0,00	163 247,67	163 247,67
	TOTAL :	18 926 426,34	18 536 688,41	37 463 114,75

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses et des recettes par budget. Le budget principal représente à lui seul 96,7% des dépenses.

Les virements nécessaires à l'équilibre des budgets annexes s'établissent à 3 600 542 €. Ils se traduisent par l'inscription d'une dépense sur le budget principal et de recettes du même montant sur les budgets annexes.

FONCTIONNEMENT en €	Dépenses	Recettes	Dont :	virements d'équilibre et subvention
01 - BUDGET PRINCIPAL	264 887 914	290 254 653	Dépense	4 504 592
47 - SATESE	841 409	864 410	Recette	448 854
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 174 859	1 828 991	Recette	828 986
51 - POLE THERMAL	1 219 355	1 295 855	Recette	904 050
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	1 280 066	1 326 066	Recette	615 665
57 - AUTODROME NOGARO	80 023	242 417		
58 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	2 582 238	2 914 688	Recette	1 707 037
Total Fonctionnement	272 065 864	298 727 080		
INVESTISSEMENT en €	Dépenses	Recettes		
01 - BUDGET PRINCIPAL	67 595 174	42 228 435		
47 - SATESE	106 464	83 464		
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	2 936 171	2 282 039		
51 - POLE THERMAL	445 999	369 499		
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	162 297	116 297		
57 - AUTODROME NOGARO	179 833	17 438		
58 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	508 198	175 748		
Total Investissement	71 934 136	45 272 920		
Total général	344 000 000	344 000 000		

Le pôle thermal est géré à compter du 1er janvier 2023 selon la nomenclature M4 applicable aux SPIC en remplacement de la nomenclature M52.

S'agissant des opérations d'ordre liées, pour l'essentiel, aux virements entre sections et à l'amortissement des immobilisations, elles s'équilibrent, en dépenses et en recettes, à la somme de 34 049 461,66 €; ainsi, le budget total, avec ces opérations d'ordre, est fixé à 378 049 461,66 €.

Une actualisation des provisions comptables est prévue au Budget Primitif 2023 pour tenir compte de la réalité des risques comptables constatés par la collectivité. La politique de provisionnement a été présentée au Conseil Départemental du 16/04/2021. Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Ainsi il est proposé d'une part, une dépense de 638 722€ sur le compte 68 « dotations aux amortissements et provisions » et d'autre part, une recette de fonctionnement sur le compte 78 « reprises sur amortissements et provisions » de 289 713€. Ces ajustements concernent :

- La dépréciation des actifs circulants pour 449 325€ en dépenses (compte 6817) et 137 854€ en recettes (compte 7817) au budget principal, et pour 19 397€ en dépenses et 11 309€ en recettes au budget annexe du laboratoire vétérinaire, des eaux et des sols.

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance. Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité. Le montant de la dépréciation (et son ajustement ultérieur) s'appuie sur les

pièces présentes sur l'état des restes depuis plus de 2 ans (au 31/12). Cet état est communiqué par le payeur départemental à la fin de la journée complémentaire. La provision est constituée au BP de l'année N pour le montant de l'état au 31/12/N-1. La reprise est faite pour la totalité du montant constitué en N au BP de l'année N+1.

- Les risques pour maladies professionnelles, accidents du travail et capital décès sont inscrits pour 90 000€ en dépenses (compte 6815) et 140 550€ en recettes (compte 7815).

Le CD32 est son propre assureur pour les risques liés à la santé de ses agents. La provision est constituée au BP N à partir de la moyenne des dépenses réalisées sur les deux derniers exercices (N-1 et N-2).

La reprise est faite pour la totalité du montant constitué en N au BP de l'année N+1.

- Le risque pour rupture conventionnelle des contrats de travail est inscrit à hauteur de 80 000€.

Le solde des provisions, ainsi corrigé des inscriptions prévues au BP 2023 sur les comptes de dépenses (68) et de recettes (78), s'établit à **946 380€** se déclinant ainsi qu'il suit :

-Budget principal : **922 663€**

-Budget du laboratoire vétérinaire, eaux et sols : **23 717€**

Un nouvel ajustement viendra compléter ces inscriptions lors de la prochaine Décision Modificative, il concernera notamment la provision pour risques liée au compte épargne temps (CET). Les éléments permettant l'ajustement de ce risque n'étant pas disponibles en début d'exercice.

Je vous propose d'adopter le projet de budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'il vous est présenté.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Philippe DUPOUY

